



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020, à 19 h 30 par voie de visioconférence et par téléphone en huis clos.

Les questions des citoyens et citoyennes peuvent nous être acheminées par courrier électronique à l'adresse suivante : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca ou par téléphone au 819-848-2321 poste 111.

Sont présents à cette visioconférence et téléphonique:

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance en téléphonie et en visioconférence.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher - siège n° 1	présence en visioconférence
M. Douglas Beard - siège n° 2	présence téléphonique
M. Simon Lauzière - siège n° 3	présence en visioconférence
M. Christian Girardin - siège n° 4	présence en visioconférence
Mme Suzanne Dandurand - siège n° 5	présence en visioconférence
M. Jean-François De Plaen - r siège n° 6	présence en visioconférence

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30 par visioconférence et par téléphonie.

478-04-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

1 Ouverture de la séance

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Adoption des procès-verbaux

3,1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

4 Communiqués et correspondances

4,1 ADMQ séances du conseil en temps de COVID-19

4,2 AIRRL subvention accordée de 307 502 \$

5 Administration et finances

5,1 Décret autorisant les municipalités à siéger à huis clos

5,2 Présentation et adoption des comptes et des revenus



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 5,3 Résolution pour lever d'intérêts aux comptes de taxes
- 5,4 PAVL dossier AIRRL / demande d'un prêt pour projet
- 5,5 Utilisation de la liste électorale municipale / personnes autorisées
- 5,6 Cyberisques (MMQ) - PMA Assurance

6 **Sécurité publique**

- 6,1 Rapport du directeur du service incendie
- 6,2 Fin de probation de monsieur Alain Plante (743)

7 **Travaux publics**

- 7,1 Rapport du directeur des travaux publics
- 7,2 Projets à poursuivre ou à cesser selon la pandémie du COVID-19
- 7,3 Acceptation de la présentation du devis / Abat poussière 2020
- 7,4 Acceptation de la présentation du devis / Nivelage des chemins 2020
- 7,5 Acceptation de la présentation du devis / Rechargement 2020
- 7,6 Acceptation de la présentation du devis / Asphaltage 2020
- 7,7 Carrefour St-Félix - Surveillance de chantier (abri-soleil)

8 **Hygiène du milieu**

- 8,1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
- 8,2 Prise des mesures et des vidanges des fosses septiques
- 8,3 Projet étiquettes bacs ordures: présentation d'une communication
- 8,4 S.P.A.D. addenda à l'entente / encadrement des chiens dangereux

9 **Aménagement et urbanisme**

- 9,1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment
- 9,2 Modification de la résolution 285-11-2016
- 9,3 Toponymy place Gendron abrogation de la résolution 434-02-2020
- 9,4 Modification de la résolution 115-04-2019
- 9,5 Projet d'amendement au règlement de zonage en zone agricole viable pour le matricule 0574-05-9351

10 **Loisirs et culture**

- 10,1 Rapport mensuel des activités - Bibliothèque
- 10,2 Activités du camp de jour été 2020
- 10,3 Activités reliées à la Saint-Jean-de-Baptiste 2020

11 **Sujets divers et Varia**

- 11,1 Prochaine réunion régulière le 4 mai 2020, 19 h 30

12 **Rapport des élus**

13 **Période de questions**

14 **Levée de la séance**

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

479-04-2020 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 2 mars 2020, tel que rédigé.

Adoptée

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 **ADMQ SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Dépôt d'un communiqué de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec concernant les séances du conseil en temps de Covid-19.

4.2 **AIRRL SUBVENTION ACCORDÉE DE 307 502 \$**

Dépôt d'une communication du Gouvernement du Québec, ministre des Transport responsable de la région de l'Estrie pour le programme d'aide à la voirie locale du projet AIRRL.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

480-04-2020 5.1. **DÉCRET AUTORISANT LES MUNICIPALITÉS À SIÉGER À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT les énoncés ci-haut, la période se prolonge jusqu'à avis contraire de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée

Séance du conseil du 6 avril 2020

Revenus	414 910,30 \$
Taxes 2019	14 151,05 \$
Taxes 2020	329 286,51 \$
Subvention compensation collecte sélective	4 446,59 \$
Subvention dotation spéciale DSF49005 - TVQ	12 919,00 \$
Revenus d'intérêts	1 075,59 \$
Mutations immobilières	180,51 \$
Entraides incendie	16 834,54 \$
Imposition droits carrières-sablières	35 601,31 \$
Signalisation touristique	150,00 \$
Location de salle	155,00 \$
Permis et dérogation	60,00 \$
Vente accessoires bacs ordures & recyclage	45,20 \$
Revenus divers	5,00 \$
Dépenses	160 480,33 \$
Rémunération des élus	16 686,65 \$
Rémunération régulière	22 033,14 \$
Rémunération incendie	5 449,18 \$
Factures payées	112 217,08 \$
Factures à payer	4 094,28 \$

481-04-2020 5.2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de MARS 2020 soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Adoptée

482-04-2020 5.3. RÉOLUTION POUR LEVER D'INTÉRÊTS AUX COMPTES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt du règlement 612-1, article 6 se lit comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

« Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 % à compter du moment où ils deviennent exigibles. Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité. »

CONSIDÉRANT la situation de pandémie du COVID-19 qui affecte plusieurs citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey au point de vue économique;

CONSIDÉRANT QUE l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret No 177-2020 du 13 mars 2020 est maintenu par tout autre décret suivant celui-ci et concernant l'état d'urgence actuel de pandémie;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le taux d'intérêt pour la taxation 2020 passe à « 0 % » et ce, jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement et par résolution;

Adoptée

483-04-2020 5.4. PAVL DOSSIER AIRRL / DEMANDE D'UN PRÊT POUR PROJET

CONSIDÉRANT QUE nous obtiendrons 90% de l'aide financière de 307 502 \$ dans le cadre du projet AIRRL-2017-374 soit un montant de 276 752 \$ dans les prochains jours, suite au courriel de monsieur Marco Gagnon du MTQ daté du 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 30 750 \$ sera perçu par la Municipalité lors de la reddition de compte à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant projeté des travaux est de plus de 615 004 \$;

CONSIDÉRANT QUE notre participation financière est nécessaire avant de pouvoir percevoir ces montants par reddition de compte;

Considérant que les soumissions seront ajustées à la hausse en conséquence du délai du début des travaux;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UNE demande de prêt au STEFE (système de transmission électronique de financement et d'emprunt) soit déposée pour un montant de 400 000 \$ par prêt ouvert en autant que possible;

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

484-04-2020 5.5. UTILISATION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE / PERSONNES AUTORISÉES

CONSIDÉRANT les informations distribuées par le MAMH concernant l'usage de la liste électorale en période de pandémie et d'état d'urgence sanitaire du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exercice de ses attributions, une municipalité, peut utiliser les renseignements contenus dans la liste électorale, pour autant qu'elle prenne des mesures de sécurité adéquates pour assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

CONSIDÉRANT QUE cette liste peut favoriser la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens et citoyennes vulnérables;

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'AFIN d'assurer la confidentialité des renseignements personnels figurant sur la liste électorale, les personnes suivantes sont autorisées à utiliser cette liste et à s'engager par écrit à :

- Prendre des mesures appropriées pour préserver le caractère confidentiel des renseignements figurant sur la liste électorale.
- Madame Thérèse Francoeur, mairesse
- Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Et les membres du Conseil municipal.

QUE les listes devront être détruites après les procédures encadrant la pandémie du COVID-19.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de mars 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

485-04-2020 6.2. FIN DE PROBATION DE MONSIEUR ALAIN PLANTE (743)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Plante vient de terminer sa probation d'un ans et puisqu'il avait déjà été pompier par les années passées pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la formation obtenue est afin de se conformer aux nouvelles normes et techniques à appliquer en ce jour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Plante peut opérer le camion autopompe en plus d'avoir les certifications pour conduire le camion-citerne de la caserne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le directeur d'incendie, monsieur Pierre Blanchette, recommande l'embauche permanente à titre de pompier sur appel, de monsieur Alain Plante (743).

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. **RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de mars 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

486-04-2020 7.2. **PROJETS À POURSUIVRE OU À CESSER SELON LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ENTENDU les problématiques reliées au COVID-19, qui font en sortes que nos fournisseurs de produits et plusieurs compagnies sont en arrêt pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT les obligations et directives données par le Conseil relativement aux travaux à exécuter selon le plan triennal, la TECQ, et autres;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les travaux suivants soient exécutés ou débutent selon le cas :

- 1- Fauchage, balayage rues, scellement de fissure, réparation affaissement bord de chemin, colle asphalte, asphalte chaude (20 tonnes), dégel (nettoyage ponceau etc.), asphalte froid, remplacement de ponceaux.
- 2- Plan triennal 3^e rang (avec une partie AIRRL).
- 3- Toutes urgences nécessitant une action rapide.

QU'AVANT le début de chacun des travaux, une acceptation des dépenses soit émise et autorisée par la secrétaire-trésorière de la Municipalité;

QUE les travaux suivants soient stoppés ou remis à plus tard dépendant de la situation

- A. Trottoir rue Principale
- B. Égout sanitaire, mesure des fosses septiques, vidange des fosses



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

septique.

C. Tous les travaux concernant la TECQ

Adoptée

- **Monsieur DOUGLAS BEARD, conseiller au siège No2 quitte la réunion à 20 : 55. Le conseil forme toujours quorum.**

487-04-2020 7.3. ACCEPTATION DE LA PRÉSENTATION DU DEVIS / ABAT POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le devis d'abat poussière a été présenté aux conseillers;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le devis d'abat poussière 2020 correspond aux besoins et aux demandes des élus et qu'il soit publié aussitôt que possible.

Adoptée

488-04-2020 7.4. ACCEPTATION DE LA PRÉSENTATION DU DEVIS / NIVELAGE DES CHEMINS 2020

CONSIDÉRANT QUE le devis de nivelage des chemins a été présenté aux conseillers;

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le devis de nivelage des chemins 2020 correspond aux besoins et aux demandes des élus et qu'il soit publié aussitôt que possible.

Adoptée

489-04-2020 7.5. ACCEPTATION DE LA PRÉSENTATION DU DEVIS / RECHARGEMENT 2020

CONSIDÉRANT QUE le devis de rechargement a été présenté aux conseillers;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le devis de rechargement des chemins 2020 correspond aux besoins et aux demandes des élus et qu'il soit publié aussitôt que possible.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

490-04-2020 7.6. **ACCEPTATION DE LA PRÉSENTATION DU DEVIS / ASPHALTAGE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le devis d'asphaltage a été présenté aux conseillers;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le devis d'asphaltage des chemins 2020 correspond aux besoins et aux demandes des élus et qu'il soit publié aussitôt que possible.

Adoptée

491-04-2020 7.7. **SURVEILLANCE DE CHANTIER (ABRI-SOLEIL)**

CONSIDÉRANT QUE pour la construction de l'abris-soleil prévoit, une surveillance de chantier dans les conditions de la reddition des comptes à recevoir des subventions accordées;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes subventions mentionnant l'obligation d'une surveillance de chantier et que la demande fait partie des exigences raccordées aux redditions des comptes;

CONSIDÉRANT QUE pour les constructions futures il est primordial de prévoir une surveillance de chantier;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE dorénavant, toutes constructions nécessitant une surveillance de chantier seront automatiquement et inconditionnellement reliées à une surveillance des travaux de constructions.

Adoptée

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

8.1. **RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE**

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020				
	PRÉCÉDENTE	CUMULATIF	DIFFÉRENCE	
MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	1.34	↑
MARS	12,83	11.49	-1.64	↓



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

AVRIL	10,29			
MAI	10,02			
JUIN	11,20			
JUILLET	11,53			
AOÛT	15,89			
SEPTEMBRE	10,65			
OCTOBRE	10,99			
NOVEMBRE	10,31			
DÉCEMBRE	10,17			
TOTAL	124.61	37.9	5.51	

SITE D'ENFOUISSEMENT 2020

MOIS	PRÉCÉDENTE	CUMULATIF	DIFFÉRENCE	↑ ↓
	2019	2020		
JANVIER	41,70	37.78	-3.92	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	-3.91	↓
MARS	31,95	33.79	1.84	↑
AVRIL	57,01			
MAI	66,25			
JUIN	44,72			
JUILLET	34,99			
AOÛT	57,32			
SEPTEMBRE	45,20			
OCTOBRE	97,63			
NOVEMBRE	40,54			
DÉCEMBRE	30,84			
TOTAL	583.23	103.54	-2.1	

492-04-2020 8.2. PRISE DES MESURES ET DES VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la situation présente du COVID-19 nécessite des prises de décisions importante tant qu'aux travaux à faire;

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la mesure des fosses septiques pour l'année 2020 soit annulée;

QUE la vidange des fosses septiques soit annulée pour l'année 2020, sauf exception.

Adoptée

493-04-2020 8.3. PROJET ÉTIQUETTES BACS ORDURES : PRÉSENTATION D'UNE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QU'IL est devenu primordiale d'identifier les bacs noirs des utilisateurs des services par R.G.M.R.;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UNE lettre dénonçant les pratiques prochaines d'identification des bacs est déposée devant Conseil en avant-projet;

QUE l'essentielle de la démarche sera d'établir une collecte des ordures en fonction des étiquettes apposées sur les bacs identifiés et enregistrés à la Municipalité.

Adoptée

494-04-2020 8.4. **S.P.D.A. ADDENDA À L'ENTENTE / ENCADREMENT DES CHIENS DANGEREUX**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.002), lequel permet à une municipalité locale de conclure une entente avec une personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du contrôle animal signée entre la S.P.D.A. et de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite confier à la SPAD la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND

Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL « CHIEN DANGEREUX » QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Obligation d'un propriétaire de chien d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité ou son mandataire et de fournir les informations relatives à son identification;
2. Que dans un endroit public, un chien doit, en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser, sauf dans une aire d'exercice canin;
3. Que le chien doit porter la médaille remise par la Municipalité ou son mandataire;

QUE l'article 4.9 de l'entente signée avec la S.P.D.A. est remplacé par le suivant :

4.9 La S.P.D.A. s'engage à faire appliquer, en collaboration avec le service des travaux publics et la Sûreté du Québec, le règlement relatif aux animaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

de la Municipalité et le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Elle doit répondre à toutes les demandes d'information sur lesdits règlements, intervenir auprès des contrevenants, transmettre tous les avis nécessaires en vertu de ces règlements, recevoir tout signalement, émettre toute ordonnance appropriée et accomplir tout autre acte utile pour le respect de la réglementation.

La S.P.D.A. est autorisée à émettre un constat d'infraction pour toute contravention aux règlements précités. Dans tous les cas, l'amende et les frais seront conservés par la Municipalité. La Municipalité fournit à la S.P.D.A. les constats et les rapports d'infractions au frais de la Municipalité.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de mars 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

495-04-2020 9.2. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 285-11-2016

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la présentation du dossier de dérogation mineure du 7 novembre 2016 concernant le 1281, rue de l'Église, résolution no. : 285-11-2016;

CONSIDÉRANT QUE la mesure présentée à l'époque entre le bâtiment accessoire (garage) et le début de la fondation de la résidence aurait dû tenir compte de l'entrée de cave existante de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la mesure entre le bâtiment accessoire (garage) et l'entrée de cave de la résidence est de 2,65 m et ne respecte pas le 3 m réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 202.1 du code municipal du Québec (C-27.1), autorise la directrice-générale, secrétaire-trésorière à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des plans soumis à l'appui de la décision prise;

CONSIDÉRANT QU'à la présentation faite par la directrice-générale et secrétaire-trésorière, un plan a été soumis aux membres du Conseil municipal démontrant la distance visée par la dérogation mineure réelle et celle erronée;

EN CONSÉQUENCE,

La modification suivante est apportée à la résolution no. 285-11-2016, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2016 en concordance avec les documents soumis aux membres du Conseil municipal :

1-La modification consiste à rendre réputée conforme la distance de 2,65 m entre le bâtiment accessoire (garage) et la résidence (entrée de cave).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

2-Donnée qui n'était pas incluse dans la liste des éléments dérogatoires suivante: Marges avant pour la résidence : 6,65 m (norme : 7,5 m) et marge avant pour le garage : 2,32 m (norme : 7,5 m);

3-La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal.

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les présentes modifications soient acceptées telles que présentées aux membres du Conseil.

Adoptée

496-04-2020 9.3. TOPONOMY PLACE GENDRON ABROGATION DE LA RÉOLUTION 434-02-2020

ENTENDU QUE la résolution 434-02-2020 adoptait le nom de Place Gendron suite à la demande du citoyen résidant au 411, chemin des Bouleaux;

ENTENDU QUE la résolution 434-02-2020 a reçue un refus de la Commission de Toponymie du Québec à l'effet que le mot "Place" n'était pas adéquat;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Toponymie du Québec suggère de remplacer le mot "Place" par "rue";

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen résidant au 411, chemin des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE 6 propriétés sont situées sur le chemin des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE l'identification de l'emplacement serait préférable et favorable pour les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le nom est en lien avec la famille Gendron qui a possédée et cultivée ces terres dans les années 1950;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les démarches avec la Commission de Toponymie pour l'ajout de la Rue Gendron – (rue privée) soient enclenchées;

QUE le demandeur est responsable d'aviser les propriétaires riverains de l'ajout de ce nom advenant l'accord de la Commission de Toponymie;

QUE le demandeur et propriétaire est propriétaire de la rue et demeure responsable de son entretien et de sa sécurité.

QUE cette résolution annule la résolution 434-02-2020 suite au refus de la Commission de Toponymie d'accepter le type : "Place".



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée

497-04-2020 9.4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 115-04-2019

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la présentation du dossier de dérogation mineure du 8 avril 2019 concernant le 320, rue Therrien, résolution no. : 115-04-2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation présentée au conseil municipal du 8 avril 2019 aurait dû tenir compte du garage annexé (anciennement abri d'auto);

CONSIDÉRANT QUE la mesure entre le bâtiment principal (garage annexé) et la ligne avant de 8,11 m ne respecte pas le 9 m réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 202.1 du code municipal du Québec (C-27.1), autorise la directrice-générale, secrétaire-trésorière à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des plans soumis à l'appui de la décision prise;

CONSIDÉRANT QU'à la présentation faite par la directrice-générale et secrétaire-trésorière, un plan a été soumis aux membres du Conseil municipal démontrant la distance visée par la dérogation mineure réelle et celle erronée;

EN CONSÉQUENCE :

La modification suivante est apportée à la résolution no. 115-04-2019, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2019 en concordance avec les documents soumis aux membres du Conseil municipal :

1-La modification consiste à rendre réputée conforme la distance de 8,11 m entre le bâtiment principal (garage annexé) et la ligne avant (norme : marge de recul avant minimale 9 m);

2-Donnée qui n'était pas incluse dans la liste des éléments dérogatoires suivante: Marge arrière pour la résidence (garage annexé: 5,77 m (norme : 6 m) et rappel que les conditions d'exception pour la bande de protection riveraine: de 10 m sont respectées;

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal.

Adoptée

498-04-2020 9.6 PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN ZONE AGRICOLE VIABLE POUR LE MATRICULE 0574-05-9351

CONSIDÉRANT QUE Machinerie Marcel Houle Inc. a fait l'objet d'une demande d'ordonnance devant la CPTAQ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE Machinerie Marcel Houle Inc. a demandé la suspension des procédures devant la CPTAQ, pour obtenir une modification au règlement de zonage pour permettre certains usages dans la zone AV-2;

CONSIDÉRANT QUE Machinerie Marcel Houle Inc. a présenté une demande de modification au règlement de zonage par le dépôt, le 26 février 2020, d'un projet d'amendement au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les demandes faites par l'inspectrice en bâtiment auprès de l'urbaniste-conseil ayant rédigé le projet d'amendement au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucune suite n'a été donnée aux demandes faites par l'inspectrice en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE Machinerie Marcel Houle Inc. a déposé le texte suivant au soutien de sa demande de modification au règlement de zonage :

« MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY
PROJET D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE »

Considérant que la Municipalité a adopté le règlement de zonage no.

Considérant que la Municipalité possède sur son territoire des terrains en zone agricole possédant une autorisation pour fin autre qu'agricole ;

Considérant que l'un de ces terrains possède une autorisation industrielle de la CPTAQ depuis 1999 ;

Considérant que des autorisations successives ont modifié l'usage industriel du lieu et l'occupation de ses cours ;

Considérant que la CPTAQ reconnaît les diverses modifications de l'usage du site n'ont pas ou peu d'impact sur le milieu agricole ;

Considérant que ce terrain est situé le long de la route 255 et à moins d'un kilomètre du périmètre urbain ;

Considérant que ce terrain est situé en zone agricole viable ;

Considérant que ce terrain a fait l'objet d'une vente et que l'usage désiré n'est pas prévu à la réglementation ;

Considérant que cet usage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ;

Considérant que la demande doit au préalable être conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité

Considérant que des rencontres préparatoires ont été effectuées ;

Considérant que lors de ces rencontres il a été question de bien encadrer l'usage projeté ;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'amendement numéro _____ modifiant le règlement de zonage no. _____ et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 : Le contenu du 4ième alinéa intitulé « C 3.4 » de l'article 112 intitulé « Le Groupe commercial « C-3 » » est modifié par l'ajout suivant :

c) Servant à la vente et l'entretien mineur (à l'intérieur d'un bâtiment) de machinerie lourde



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Article 2 : La grille des usages et normes est modifiée par l'ajout de l'usage « Services vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment » à la zone « AV-2 »

Article 3 : La note 17 est ajoutée à l'usage « Services vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment » pour la zone « AV-2 »

Article 4 : Le contenu de la note 17 est le suivant :

Usage permis seulement sur un site bénéficiant d'une autorisation pour fin autre qu'agricole de la CPTAQ. Une aire d'étagage ne peut dépasser la superficie du bâtiment où l'entretien mineur se fait et doit se situer en cour avant. Une aire de réception et d'entreposage temporaire ne peut dépasser une superficie de 1 hectare et doit être située en cour arrière et être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,8 m. et d'un paysagement pour les parties visibles de la route. Un logement d'accommodation est permis.

Article 5 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Il est proposé par monsieur **SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par monsieur **CHRISTIAN GIRARDIN**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette demande de changement de zonage ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

QUE la municipalité considère qu'il n'est pas dans l'intérêt public de modifier sa réglementation afin de permettre un tel usage en zone agricole viable;

QUE le projet déposé devant Conseil par Machinerie Marcel Houle Inc. ne peut être accepté afin de permettre la vente et l'entretien de machinerie lourde à des fins autres qu'agricole.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE**

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de mars 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

499-04-2020 10.2. **ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie du COVID-19 perdure;

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les activités du camp de jour de l'été 2020 soient annulées



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée

500-04-2020 10.3. **ACTIVITÉS RELIÉES À LA SAINT-JEAN-DE-BAPTISTE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie du COVID-19 perdure;

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les activités reliées à la Saint-Jean-de-Baptiste 2020 soient annulées

Adoptée

11. **SUJETS DIVERS / VARIA**

11.1. **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 4 mai 2020 dès 19 h 30 au lieu habituel des rencontres.

12. **RAPPORT DES ÉLUS**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

501-04-2020 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance par visioconférence et par téléphone soit levée à 22 h 45

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 6 avril 2020